



**UNIVERSITÉ
DE HEARST**
DEPUIS 1953

Hearst • Kapuskasing • Timmins

**Rapport en matière de harcèlement
et de violence à caractère sexuel
1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020**

Rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action contre
le harcèlement et la violence à caractère sexuel
1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

Le 6 mars 2015, le gouvernement de l'Ontario a fait l'annonce du plan « Ce n'est jamais acceptable : Plan d'action pour mettre fin à la violence et au harcèlement sexuels ». Depuis, le Ministère a exhorté les établissements à se demander comment la subvention pour la sécurité des femmes sur les campus peut donner suite aux engagements particuliers du plan d'action. Il a également exigé de la part des établissements postsecondaires qu'ils développent pour le 1^{er} janvier 2017 une politique qui traite spécifiquement et uniquement de la violence sexuelle, laquelle devait être approuvée par le Conseil des gouverneures et des gouverneurs, ce qui a été fait. La politique est révisée annuellement.

Le Ministère demande aussi que les établissements fournissent un rapport annuel à son conseil d'administration et que, pour l'année 2018-2019, un exemplaire du rapport soit fourni au plus tard le 31 décembre 2019. À compter de 2020, le rapport devra être soumis au plus tard le 1^{er} juin. Cette date limite a ensuite été reportée au 31 décembre 2020. Enfin, le rapport doit être rendu public et communiqué au Ministère.

La subvention pour la sécurité des femmes sur les campus couramment appelée la subvention pour les campus est destinée à la prévention de toutes les formes de violence contre les étudiantes et étudiants, le corps professoral et le personnel sur le campus. Cette subvention aide les établissements à sensibiliser et à renseigner les étudiantes et les étudiants quant à la prévention de la violence sexuelle et à la sécurité sur le campus.

Description des initiatives de sensibilisation et d'éducation en matière de violence sexuelle mises en œuvre sur les 3 campus de l'Université de Hearst et des mesures de soutien offertes aux étudiantes et étudiants touchés par la violence sexuelle

Aux semestres d'hiver 2018 et 2019, l'Université de Hearst a fait un sondage permettant d'obtenir un portrait juste de la situation de l'état de bien-être et de sécurité de l'ensemble de la population étudiante. Ce questionnaire avait pour thèmes différents aspects de leur vie : situation financière, emploi du temps, santé physique et mentale, participation à la vie universitaire, problème d'intimidation, de harcèlement ou de violence à caractère sexuel, utilisation des services offerts, satisfaction relativement à leur vie en général. Les résultats de ce sondage se trouvent dans le *Rapport en matière de harcèlement et de violence à caractère sexuel* soumis en décembre 2019 au Conseil des gouverneures et gouverneurs. Ce rapport peut également être consulté à partir du site web de l'Université de Hearst.

Le prochain sondage devait avoir lieu à l'hiver 2020, mais étant donné le contexte de la COVID, les ressources ont surtout été déployées à soutenir personnellement chacun et chacune des

membres de la population étudiante pour les rassurer, les guider avec les changements apportés dans le fonctionnement de l'université ainsi qu'avec les directives reçues du bureau de santé et les soutenir émotionnellement et psychologiquement à traverser ces temps incertains. Lors des rencontres individuelles, l'équipe de mentorat, ayant notamment comme mandat d'appuyer le mieux-être de la population étudiante, s'est assurée de transmettre les informations quant aux services disponibles en santé mentale mais également en matière de violence à caractère sexuel. Aussi, les ressources ont servi à mettre en place un groupe de travail chargé d'évaluer la suffisance de la politique, des programmes et des services de l'établissement en matière de violence sexuelle et d'émettre des recommandations sur les étapes additionnelles que l'Université de Hearst peut prendre pour garantir un environnement sécuritaire pour toutes et tous. Un rapport des recommandations du groupe de travail a été acheminé au Conseil des gouverneures et gouverneurs et peut être consulté à partir du site web de l'Université de Hearst.

Nous tenons à souligner, comme nous l'avons fait de façon plus détaillée dans notre rapport précédent, le rôle crucial joué par l'équipe de mentorat de l'université, le centre Ellevive (auparavant Centre Passerelle) dans la prévention de la violence à caractère sexuel. La responsable en matière de harcèlement et de violence à caractère sexuel travaille et collabore de façon très étroite avec ces trois instances pour assurer les meilleurs services possibles.

L'équipe de mentorat a comme mandat d'offrir à chaque membre de la population étudiante un accompagnement professionnel et personnalisé pour l'appuyer au sein de son adaptation à la vie universitaire, de son apprentissage scolaire, de sa sécurité ainsi que de son mieux-être, et ce tout au long de son parcours universitaire. Étant donné son mandat, l'équipe est en contact régulier avec l'ensemble des étudiantes et étudiants, ce qui lui permet de développer une relation de confiance avec celles-ci et ceux-ci, de recevoir des confidences et de détecter plus rapidement des éléments de détresse. Les membres de l'équipe de mentorat reçoivent une formation notamment au sujet de la communication efficace, de la relation d'aide, du consentement sexuel ainsi que de la politique et services de l'université et de la communauté en matière de violence à caractère sexuel. Ainsi, l'université s'assure que l'équipe est bien outillée et apte à appuyer les efforts pour prévenir les violences à caractère sexuel. Entre autres choses, l'équipe s'assure de renseigner la population étudiante au sujet de la politique en matière de violence sexuelle de l'université, de ses procédures de traitement des plaintes ainsi que de ses services et mesures de soutien ou d'accommodement possible pour les personnes touchées par la violence sexuelle. Enfin, les services de la responsable en matière de harcèlement et de violence à caractère sexuel ainsi que ceux de l'équipe de mentorat sont bien connus des membres du personnel administratif et du corps professoral, ce qui facilite l'aiguillage des étudiantes ou des étudiants en détresse.

Le partenariat développé avec le centre Ellevive de Timmins, centre pour femmes francophones luttant contre toutes formes de violence, bonifie nos services et nos activités de sensibilisation et de formation. Entre autres, ce partenariat permet à notre équipe de mentorat de recevoir annuellement une formation professionnelle sur la prévention en matière de violence sexuelle. Aussi, chaque année, le centre Ellevive est invité à présenter à notre population étudiante,

notamment lors de journées d'orientation obligatoire, un atelier sur le consentement sexuel ainsi que l'offre de leurs services. En 2020, ces présentations ont eu lieu en janvier et en aout. De plus, à l'hiver 2020, l'atelier *Instinct* portant sur l'autodéfense devait être offert par Ellevive, mais, étant donné le contexte de la pandémie, il a dû être annulé. Par ailleurs, à l'automne 2020, Ellevive nous a offert deux ateliers, soit *Frontières personnelles et affirmation de soi* ainsi qu'un atelier ayant pour thème *La violence faite aux femmes*. Enfin, Ellevive, en étroite collaboration avec la responsable en matière de harcèlement de l'Université de Hearst, fournit également des services de soutien et d'information aux femmes qui en font la demande.

Des démarches sont présentement entreprises auprès d'Ellevive pour que le centre puisse nous offrir un atelier spécial le 8 mars prochain lors de la Journée de la femme ainsi que pour développer une formation de 3 heures sur le thème *Devenir un témoin actif*. Cet atelier, composé de discussions, de présentations, de scénarios et de stratégies visera dans un premier temps à outiller notre équipe de mentorat à être capable d'identifier les signes avant-coureurs de la violence sexuelle, d'analyser une situation de violence sexuelle et d'intervenir en toute sécurité lorsque qu'ils ou elles sont témoins de violence sexuelle. Dans un 2^e temps, nous souhaitons que l'équipe de mentorat puisse être en mesure d'offrir cet atelier, appuyée par Ellevive ainsi que par la responsable en matière de harcèlement et de violence à caractère sexuel, à l'ensemble de la communauté universitaire. Enfin, quand nous pourrons reprendre des activités en présentiel, le cours d'autodéfense *Instincts* pourra être offert de nouveau.

Il faut rappeler que, l'Université de Hearst étant un petit établissement, il nous est plutôt facile de former et d'informer l'ensemble du personnel, le corps professoral ainsi que la totalité de la population étudiante au sujet de notre politique en matière de violence sexuelle, des procédures de traitement des plaintes ainsi que des services et des mesures de soutien ou d'accommodement possible pour les personnes touchées par la violence sexuelle. En fait, chaque début d'année scolaire, tous les membres de la communauté universitaire doivent prendre connaissance de toutes nos politiques et procédures dont la politique en matière de harcèlement et de violence à caractère sexuel, et signer un formulaire attestant ce fait.

Enfin, dans les derniers temps, la responsable en matière de harcèlement et de violence à caractère sexuel, s'affaire à retravailler la partie du site web concernant la violence sexuelle de sorte à bien répondre aux recommandations 3, 4 et 9 émises par le groupe de travail :

- L'Université a, en 2018, établi un partenariat avec le Centre Passerelle (maintenant Ellevive). Le groupe de travail recommande que ce partenariat soit rendu plus explicite sur le site web de l'Université de sorte que les étudiantes sachent clairement qu'elles peuvent accéder à leurs services.
- Puisque le Centre Passerelle (Ellevive) ne dessert que les jeunes filles et les femmes, le groupe recommande de lister, sur le site web de l'Université, des ressources spécifiques pour les hommes aux prises avec des problèmes de violence – que l'homme soit l'agressé ou l'agresseur.

- Le site web de l'Université qui traite de la violence sexuelle devrait être revampée de manière à être plus conviviale et à ce que les informations recherchées soient plus facilement accessibles : formulaire de signalement et de plainte, services et agences de soutien disponibles, ressources disponibles, définition du consentement sexuel.

Description des mesures pour contrer et prévenir la violence sexuelle touchant plus spécifiquement la sécurité

Chaque année, pour permettre une meilleure sécurité et une protection accrue pour l'ensemble du personnel et de la population étudiante, l'université améliore ses installations. Cette année, un système de sécurité, comprenant des caméras extérieures ainsi qu'un système de poignées de porte à puce, a été installé au campus de Hearst. L'université partage également les coûts, avec le Collège Boréal, d'un service de garde de sécurité au campus de Timmins.

Rapport de plaintes et de signalement : Paramètres institutionnels communs – Plaintes formelles ou signalements de violence sexuelle du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

Paramètre 1	Nombre total de plaintes formelles ou de signalements de violence sexuelle	0
Paramètre 1 (a)	Nombre total de plaintes formelles ou de signalements d'agression sexuelle	0
Paramètre 1 (b)	Nombre total de plaintes formelles ou de signalements de harcèlement sexuel	0
Paramètre 1 (c)	Nombre total de plaintes formelles ou de signalements de traque	0
Paramètre 1 (d)	Nombre total de plaintes formelles ou de signalements d'outrage à la pudeur	0
Paramètre 1 (e)	Nombre total de plaintes formelles ou de signalements de voyeurisme	0
Paramètre 1 (f)	Nombre total de plaintes formelles ou de signalements d'exploitation sexuelle	0

L'université continuera de faire des efforts constants pour assurer la sécurité et le bien-être de sa population étudiante et pour encourager sa communauté universitaire à dénoncer les comportements inacceptables ainsi qu'à porter plainte ou à signaler des cas d'inconduite sexuelle.